

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ANCIENS FORMULAIRES CERFA DE DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAIL SUPPRIMÉS ET LES NOUVEAUX FORMULAIRES EN VIGUEUR AU 10/11/2014

CERFA supprimés	Objet	Nouveaux CERFA	Objet
13647_02	Demande d'introduction d'un salarié détaché	15188*01	Mobilité internationale hors intragroupe
13649_02	Demande d'autorisation de travail d'un artiste ou technicien étrangers des spectacles vivants ou enregistrés	Annexes spécifiques 15188*01 (si détachement) 15187*01(hors détachement)	Mobilité internationale RE hors de France
13650_02	Demande d'autorisation de travail d'un salarié étranger relevant d'un accord bilatéral relatif aux échanges de jeunes professionnels, Contrat de travail simplifié	15187*01 (1ere demande) 15186*01 (renouvellement CST TT)	RE hors de France RE résidant en France
13651_02	Demande d'autorisation de travail pour un mannequin étranger, Contrat de travail simplifié	Annexe spécifique 15187*01	RE hors de France
13652_02	Demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger mobilité intragroupe - salarié en mission	15188*01	Mobilité internationale intragroupe
13653_03	Demande d'autorisation de travail d'un salarié étranger, Contrat de travail simplifié	15187*01 (sauf NEM et RLDCE) 15186*01 (renouvellement avec changement de statut, de CST TT ou avec changement d'emploi ou d'employeur (toutes CST) ; AES, NEM et RLDCE	RE hors de France RE résidant en France
13654_02	Demande d'introduction d'un travailleur saisonnier	15187*01 (introduction) 15186*01 (DAT pour tout contrat en cours de validité de la CST)	RE hors de France RE résidant en France
13662*04	Information relative au versement par l'employeur d'une taxe à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	Intégrée dans tous les formulaires (feuille 1)	

NB : Le formulaire CERFA N° 13568*02 permettant aux employeurs de répondre à leur obligation de déclaration annuelle de rémunération d'un salarié titulaire de la carte de séjour temporaire « salarié en mission » n'a pas été supprimé.